

Contact :

DRHANT
Service hydraulique
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le lundi 19 juin 2017

Rivière la Sarthe navigable

DECISION

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe
Vu l'arrêté n°17/4795 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur,
Vu l'arrêté n°17/4780 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Xavier Devisse,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau

En raison des tirs de feux d'artifice le jeudi 13 juillet 2017 au soir sur la Commune du Mans.

La navigation ainsi que le stationnement des bateaux seront interdits sur la Sarthe et le canal des Planches sur le secteur suivant:

- de part et d'autre de l'île aux Planches, sur l'intégralité du linéaire du canal des Planches et sur le bras principal de la Sarthe du Pont d'Eichtal jusqu'au pont de fer;

Pendant la période suivante:

- Le jeudi 13 juillet 2017 de 20:00 à 00:00

Compte tenu de la présence d'embâcles, les navigants sont invités à faire preuve de prudence sur l'ensemble de la voie d'eau en général et aux abords des écluses en particulier.

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Chef du Service hydraulique


Jean-Michel LEVASSEUR